REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE THEHILL

Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 056-215602509-20260122-DCM02_2026-DE

Séance du Conseil Municipal du 22 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 janvier à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de THEHILLAC, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en mairie, sous la présidence de Christian LEMEE, Maire. Date de convocation : 15 janvier 2026.

PRESENTS : Messieurs BOUGRO Corentin, GUILLAS Michel, HAUROGNÉ Gilles, LEMÉE Christian, MAILLARD Jean-Claude, MUROS LE ROUZIC Mikaël, PLAUD Mathieu, Mesdames CHAUDET (CHEVREUX) Alexandra, JOGUET Françoise, PETIT (QUÉAU) Karen.

POUVOIR : Pascal BENOIT donne pouvoir à Françoise JOGUET
ABSENTE EXCUSÉE : Angélique TRESSEL

SECRETAIRE : Corentin BOUGRO

Conseillers en exercice : 12

DCM02/2026 Décision modificative au budget primitif 2025

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu le budget de la commune de Théhillac,

Le Maire propose le virement de crédit suivant au budget :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Désignation	Montant €
011	615228	Autres bâtiments	- 4 930,00
TOTAL			**- 4 930,00**

Chapitre	Article	Désignation	Montant €
65	6558	Autres contributions obligatoires	+ 4 930,00
TOTAL			**+ 4 930,00**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la décision modificative proposée.

Fait et délibéré à Théhillac,
Le 22 janvier 2026
Pour extrait conforme

La Secrétaire de Séance
Françoise JOGUET

Le Maire,
Christian LEMEE

MAIRIE DE THEHILLAC (Morbihan)

Affiché le : 23 JAN. 2026
Transmis à la Préfecture de Vannes le : 23 JAN. 2026